

INFO / ARBITRAGE N° 82 MAI 2010

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- | | |
|--|---|
| 1 – Réunion annuelle des arbitres 2011 | 7 – participation au tir par équipes (FITA) |
| 2 – Beursault et arcs nus (bare bow) | 8 – Carte Beursault |
| 3 – Tir en campagne : différents types de flèches | 9 – Contrôle de la puissance des arcs à poulies |
| 4 – Les poussins et la licence « découverte » | |
| 5 – Résultats pour les compétiteurs handicapés | |
| 6 – Session d'entraînement lors de plusieurs départs | |

1. Réunion annuelle des arbitres 2011

Le tir des arbitres ayant été remporté cette année par Danièle MULTON (club de Lure en Haute Saône), la réunion annuelle des arbitres 2011 se déroulera pour la troisième fois consécutive en ligue de Franche Comté, dans le département de la Haute Saône, lors du week-end des 2 et 3 avril 2011.

Si l'assemblée générale de la FFTA devait être programmée à cette même date, la réunion annuelle des arbitres serait repoussée aux 9 et 10 avril 2011.

2. Beursault et arcs nus (bare bow)

Quels sont les planchers de qualification pour le championnat de France Beursault en division arc nu ?

Réponse : il n'y a pas de plancher de qualification pour les arcs nus qui sont donc classés avec les arcs classiques avec viseur.

Les seules divisions d'arc reconnues pour le tir Beursault sont :

- les arcs classiques
- les arcs à poulies
- les arcs droits (long bow)

3. Tir en campagne : différents types de flèches

En tir en campagne, a-t-on le droit d'utiliser différents types de flèches lors d'une même compétition, en fonction des distances tirées ?

Réponse : OUI, cela est autorisé, dans la mesure où toutes les flèches qui seront tirées auront été présentées lors de l'inspection de l'équipement et validées par les arbitres.

Cependant, lors du tir d'une même volée, les 3 flèches doivent être identiques (type, longueur, couleur, pointes, empennage, décorations, etc...).

4. Les poussins et la catégorie « découverte » sur les parcours

Rappel : La licence fédérale des poussins autorise ces enfants à tirer, lors des compétitions officielles, uniquement en salle, à 18m maximum et avec un arc classique.

Ils ne peuvent pas prendre part aux compétitions en extérieur (Fita, Fédéral, Beursault, disciplines de parcours), y compris avec une licence "découverte" et sous prétexte du développement des disciplines de parcours.

- le tir en campagne, le tir nature ou 3D ne sont pas considérés comme un tir ludique
- l'organisateur doit vérifier la validité de la licence au greffe, sous contrôle de l'arbitre. En cas de sinistre, leur responsabilité peut être recherchée pour manquement au respect du règlement ayant causé une relation de causalité entre l'action dommageable et le préjudice lui-même. En effet, la licence ne couvre le titulaire que dans le cadre de la réglementation fédérale.

Cependant, le poussin est autorisé à prendre part aux disciplines de parcours réservées aux compétitions jeunes : voir le Manuel de l'Arbitre, Règlement des Rencontres Jeunes, article C.1 et suivants.

5. Résultats pour les Compétiteurs Handicapés

Un certain nombre d'archers, licenciés FFTA et FFH, participent régulièrement à nos compétitions. Ils demandent souvent aux arbitres de bien vouloir signer leurs feuilles de marque afin de transmettre leurs scores à la FFH.

Afin que toute la conformité soit préservée, il est demandé aux arbitres qui signent les feuilles de marque d'indiquer clairement la distance de tir et le(s) blason(s) utilisé(s) pour l'établissement des scores.

6. Session d'entraînement lors de plusieurs départs

Rappel : si l'archer participe à plusieurs départs le même jour, il pourra bénéficier d'une session d'entraînement avant chaque départ (de 20 à 45 minutes ou de 2 volées de réglage).

(Cf le Manuel de l'Arbitre, Règlements Généraux, article B.7, point 2)

7. Participation au tir par équipes (FITA)

Rappel : si un concurrent tire au moins 1 flèche durant l'épreuve de qualification, il sera classé selon le score obtenu, aussi bien pour la compétition individuelle que par équipes.

(Cf le Manuel de l'Arbitre, Règlements Généraux, article B.7, point 5).

8. Carte Beursault

Il semblerait que l'on puisse trouver dans le commerce de nouvelles cartes utilisées pour le Beursault. Au lieu d'être rectangulaires (71 x 51cm), la carte est de forme carrée 60cm x 60cm.

Ces nouvelles cartes sont conformes dans la mesure où :

- le diamètre de la zone de points (intérieur du cordon) est de 45cm
- la dimension des cordons et des zones de points est conforme.

9. Contrôle de la puissance des arcs à poulies

Pour le contrôle de la puissance des arcs à poulies, les arbitres ont-ils l'obligation d'utiliser un peson certifié par le Service National des Poids et mesures ?

Réponse : NON. Ce problème a définitivement été réglé par une décision du Comité Directeur de la FFTA en date des 15/16 novembre 2008 : "afin d'éviter les contestations, le peson de référence utilisé lors des compétitions est celui de l'arbitre responsable ou celui désigné par l'arbitre responsable".

(Cf le Manuel de l'Arbitre, Règlements Généraux, article A.3.4.3., point 3).